



cuiper de mes gosses.» Il marque une pause : « Mais c'est une bonne alternative. C'est mieux que d'être en prison, c'est sûr. Et puis ça fait du bien. Parler de son passé avec des gens que je n'aurais pas été voir ou que je n'aurais jamais croisés dans la rue. »

AGIR SUR CELUI QUI PRODUIT LA VIOLENCE

A ceux qui reprochent à l'association de s'occuper des délinquants plutôt que des victimes, l'association rétorque : « Beaucoup de dispositifs existent pour

les femmes victimes, et il faut qu'elles s'en saisissent, c'est ce que l'on conseille, y compris à leur conjoint. Mais 50 % des hommes restent en couple et quasiment tous, comme ils sont pères, vont demeurer dans un couple parental. Si l'on n'agit pas sur celui qui produit la violence, on ne résout pas le problème. » La séparation du couple ne règle d'ailleurs pas tout. La fréquence des violences conjugales après séparation interroge l'équipe, allant des simples conflits sur la garde des enfants jusqu'aux homicides conjugaux, « en hausse exponentielle ». Charline Olivier a d'ailleurs repensé son ancienne pratique en protection de l'enfance à la lumière de ses nouvelles connaissances. « Nous faisons des placements en urgence dans des situations de violences conjugales. Il s'agissait d'extraire l'enfant à tout prix, sans vraiment prendre en compte le couple. En grossissant le trait, à la fin, la mère devait choisir entre quitter son conjoint ou voir ses enfants placés. Or, très souvent, elle choisissait de rester avec son conjoint. Combien de temps va-t-on continuer à placer des enfants pour résoudre des problèmes de conjugalité violente qu'on ne traite pas pendant le placement ? » Pour l'association, les travailleurs sociaux ne sont pas assez formés à reconnaître les cas où les couples viennent régler leurs problèmes de conjugalité dans le champ parental.

Les deux professionnels accompagnent également les participants dans leur rôle de père. « D'abord, parce que cela compense l'effondrement identitaire, commente Jean-René Gouriou. Souvent,

un homme utilise la violence comme une restauration narcissique, alors qu'on peut plutôt soutenir son identité parentale. » Ils les encouragent ainsi à saisir les outils légaux à disposition des familles : médiation familiale ou procédure auprès du juge aux affaires familiales. Ils travaillent aussi une question récurrente : « Mes enfants ont été témoins, qu'est-ce que je vais leur dire maintenant ? » Aujourd'hui, la prise en charge des enfants témoins de violences conjugales est « catastrophique », déplorent les deux intervenants. Un certain nombre de participants ont d'ailleurs eux-mêmes été témoins dans leur enfance de violences entre leurs parents.

Si Nell peut revendiquer un taux d'assiduité aux stages de plus de 90 % et aucune récidive des participants au regard de la loi, l'association aimerait développer d'autres actions : des accompagnements après la contrainte pénale, un lieu où pères et mères s'échangeraient les enfants sans se croiser, un groupe de parole pour les mineurs témoins de violences domestiques. « Il manque aussi des dispositifs préventifs de veille sociale pour accueillir les couples en crise avant la violence, regrette Jean-René Gouriou. Aujourd'hui, il y a une prise en charge "victime" d'un côté et "agresseur" de l'autre, mais pas de service public qui travaille la relation entre les deux. Alors que la véritable prévention serait de faire fonctionner ensemble les dispositifs psychocriminologique, psychosocial et psychothérapeutique. » Mais l'association butte sur un problème de taille : le manque de soutien politique et financier. Elle bénéficie d'un financement annuel limité à 8 000 €, qui provient du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance, de la ville de Rennes et de la participation des auteurs. Les deux professionnels touchent à peine 60 € par journée de travail bien remplie. Voilà sûrement pourquoi ce type d'alternative à la peine, qui devrait théoriquement être proposé dans chaque tribunal, ne l'est pas sur le terrain. « Le dispositif est satisfaisant, conclut pourtant le procureur de la République de Rennes. Il faudrait stabiliser ses financements. Surtout que son travail ne concerne pas seulement la justice, il porte sur la paix sociale. »

(1) Association Nell : 18, rue du Maréchal-Joffre - 35000 Rennes.

